



15ème législature

Question N° : 26770	De M. Benjamin Griveaux (La République en Marche - Paris)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)		Ministère attributaire > Jeunesse et engagement
Rubrique > politique sociale	Tête d'analyse > Rôle du mentorat	Analyse > Rôle du mentorat.
Question publiée au JO le : 18/02/2020 Date de changement d'attribution : 26/01/2021 Question retirée le : 18/05/2021 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Benjamin Griveaux attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les bénéfices du mentorat et le rôle croissant qu'il pourrait jouer dans le renforcement de la cohésion sociale en France. Ces dernières années, les organisations, associations et entreprises engagées dans la promotion du mentorat se sont multipliées. Le mentorat concerne aujourd'hui 44 000 personnes en France. Les bénéficiaires de l'accompagnement d'un mentor sont aiguillés dans leurs choix d'orientation et accompagnés dans leur parcours. Ce dispositif est une véritable chance pour les adolescents et jeunes adultes en quête d'orientation, et notamment lorsqu'ils sont issus de milieux défavorisés. Le mentorat peut alors se présenter comme une solution d'accès à l'information et à la culture, aujourd'hui inégalement répartie sur le territoire français. Les collectifs d'associations spécialisées dans le mentorat ont aussi la conviction de son utilité pour les mentors. Ces derniers profitent d'un enrichissement mutuel et d'un moment privilégié de partage et de transmission. Le mentorat participe ainsi à la création d'un lien intergénérationnel unique. M. le secrétaire d'État étant sensible à la portée du mentorat et à l'importance de son développement, il lui demande quelles mesures il compte mettre en œuvre pour aller dans ce sens.